



Le 5 mars dernier, l'**Académie de Médecine** publiait son **rapport** sur les **thérapies complémentaires** traitant de l'acupuncture, la **médecine manuelle** (ostéopathie et chiropraxie), l'hypnose et le tai-chi.

L'**Union Fédérale des Ostéopathes de France** considère ce **rapport** comme **approximatif** et **su**

bjectif
notamment
sur
l'ostéopathie
.

En plus de trouver le ton de ce rapport orienté et condescendant vis-à-vis des patients qui choisissent de se faire traiter par des médecines non conventionnelles
- une population présentée
pourtant
comme de plus en plus importante -
l'UFOF considère
s
es conclusions
comme
parcellaires et subjectives.

Une limitation de la thérapie ostéopathique

Le rapport limite la pratique ostéopathique aux manipulations vertébrales, or cette méthode thérapeutique se fonde notamment sur le traitement du corps humain dans son ensemble

. Il

ignore

également toute la dimension préventive de l'ostéopathie, à travers un suivi régulier

du

praticien.

Il stigmatise le manque de preuves scientifiques, omettant de préciser que les études scientifiques des ostéopathes se heurtent au barrage des comités de lecture des revues médicales.

De plus certains chiffres sont erronés : le rapport présente que dans 31% des cas de complications suite à des manipulations cervicales, des séquelles définitives ont été observées. Ces 31% s'appliquent à des manipulations effectuées par des professionnels médicaux (kinés-ostéopathes ou des médecins-ostéopathes) qui ne pratiquent

nt

qu'épisodiquement l'ostéopathie,

contrairement

à un ostéopathe qui exerce cette

seule activité.

Ainsi les ostéopathes ayant le label Eur Ost DO n'ont
quasi
aucune sinistralité depuis 11 ans (référence des groupes d'assurances).

Pour toute thérapie, médicale ou alternative, les bienfaits du suivi sont inhérents à la qualité du praticien. C'est pourquoi
l'UFOF et ses membres ont
intégré le label EUR OST DO,
qui exige
un niveau d'étude, de pratique et de professionnalisme,
afin de garantir
la sécurité
et le bien-être
du patient.

Enfin, l'ostéopathie n'a pas la prétention de pouvoir tout guérir, mais elle se veut être un accompagnement complémentaire dans les traitements médicaux en soulageant par exemple le patient des effets secondaires des traitements invasifs.

Et de plus en plus de professionnels de santé (médecins, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, infirmiers, psychologues) travaillent sur le terrain en collaboration étroite avec les ostéopathes.

Un engouement et une reconnaissance de l'ostéopathie en plein essor

L'ostéopathie se développe de plus en plus en Europe, malgré l'opposition générale des instances médicales de chacun des pays.

Le rapport néglige d'admettre que si le public a de plus en plus recours à cette thérapeutique c'est parce qu'il en a découvert les bienfaits et que cela lui évite de recourir à des soins parfois inutiles qui grèvent le budget de la Sécurité Sociale.

Les mutuelles ne s'y sont pas trompées. Elles prennent de plus en plus en charge les soins ostéopathiques, à la demande croissante de leurs adhérents, inquiets qui plus est, du grand nombre d' « affaires » qui secoue le monde médical traditionnel.

Rapport sur l'ostéopathie de l'Académie de Médecine : approximation et subjectivité

Écrit par L'Union Fédérale des Ostéopathes de France

Mardi, 19 Mars 2013 10:22 - Mis à jour Mardi, 19 Mars 2013 10:30

Le Ministère de la Santé, afin de tenir compte de ces évidences, envisage très prochainement de mieux réglementer cette pratique.

Ceci explique d'ailleurs peut-être la prise de position de l'Académie de Médecine qui voit avec une certaine appréhension l'ostéopathie et les autres thérapies alternatives s'implanter de plus en plus dans le paysage de la Santé en France.

L'Union Fédérale des Ostéopathes de France

Créée en 1987, l'UFOF fait partie des quatre associations officiellement reconnues représentatives par le Ministère de la Santé en juillet 2003. Elle est la première organisation socioprofessionnelle française d'ostéopathes avec 1300 d'adhérents. C'est elle qui a obtenu du gouvernement l'exonération de la TVA pour les ostéopathes en 2007 et une augmentation des heures de formation (3520h) dans la loi HPST de 2009.

L'UFOF bénéficie d'un label européen Eur Ost DO qui intègre les critères suivants :

- une formation de 5 ans (4200h),
- le respect d'un code de déontologie,
- un exercice exclusif,
- d'une charte éthique
- et d'un référentiel d'activité, mis en place par la Fédération Européenne des Ostéopathes (FEO).

Ce label européen est reconnu par l'Office d'Harmonisation dans le Marché Intérieur et par la

Rapport sur l'ostéopathie de l'Académie de Médecine : approximation et subjectivité

Écrit par L'Union Fédérale des Ostéopathes de France

Mardi, 19 Mars 2013 10:22 - Mis à jour Mardi, 19 Mars 2013 10:30

Fédération Européenne
des Ostéopathes. Il regroupe 1

2

00

0

ostéopathes à travers 16 pays européens.

[Site de l'UFOF](#)